

PARIS (MPE-Média) – Le Gouvernement a sélectionné le projet porté par le consortium Direct Energie-Siemens pour l'implantation d'une nouvelle centrale d'électricité à cycle combiné gaz en Bretagne dont la construction aura lieu à Landivisiau, ont annoncé hier conjointement le ministre de l'Industrie Eric Besson et Jean-Yves LE DRIAN, Président du Conseil régional de Bretagne. Un accord d'application du « pacte électrique breton » a été signé à cette occasion, associant l'Etat, la Région, RTE, l'ADEME et l'Agence nationale de l'habitat (ANAH). L'investissement s'élève à 400 millions d'euros.

M. Besson a précisé que la décision du Gouvernement a été prise sur la base d'un appel d'offres lancé en juin dernier et de 3 offres reçues le 28 décembre, offres non précisées par le ministère de l'Industrie.

La Commission de régulation de l'énergie (CRE) et le Préfet de région ont notamment analysé les offres à partir des notes produites par chaque candidat évaluant l'impact de leur projet sur l'environnement et les activités existantes.

Le ministre de l'industrie note que le projet de Direct Energie et Siemens s'est clairement dégagé puisqu'il l'emporte sur les trois critères prévus par le cahier des charges : c'est celui dont l'impact environnemental sera le mieux maîtrisé, dont les délais de construction seront les plus courts, et dont le coût pour la collectivité sera le moins élevé.

Un projet de 422MGWatts

Ce projet de 422 mégawatts doit permettre de sécuriser l'approvisionnement électrique de la Bretagne, l'une des premières zones de fragilité du système électrique français. En dotant la péninsule bretonne d'une centrale d'appoint à l'ouest du territoire, la future centrale va permettre de soulager le réseau lors des pics de consommation, à compter de l'hiver 2016-2017, période sur laquelle le consortium s'est engagé, précise Bercy.

Cet investissement de 400 millions d'euros va générer entre 400 et 800 emplois pendant la construction, en stimulant les activités locales, notamment en termes de sous-traitance. Pendant la phase d'exploitation, le fonctionnement de la centrale devrait générer 40 à 50

emplois directs et mobiliser plusieurs millions d'euros de travaux d'entretien et de rénovation chaque année.

L'installation sera conçue avec les meilleures techniques disponibles et le rendement de la centrale sera l'un des plus élevés du marché. Pour l'ensemble des rejets, le consortium s'est engagé à respecter des niveaux plus faibles que ceux imposés par la réglementation.

La construction de cette centrale à gaz est l'un des éléments du Pacte électrique breton, cosigné en décembre 2010 par l'Etat, la Région, RTE, l'ADEME et l'ANAH. Elle est au cœur de l'un des trois piliers de ce pacte : la sécurité d'approvisionnement. Ce pilier est complémentaire et indissociable des autres piliers du Pacte électrique que sont la maîtrise de l'énergie et le déploiement massif des énergies renouvelables.

900 dossiers bretons pour l'ANAH

Ainsi, la Bretagne aura été, fin 2011, la première région de France en nombre de dossiers financés (près de 900) pour améliorer la performance énergétique de logements dans le cadre du programme « Habiter Mieux » piloté par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH).

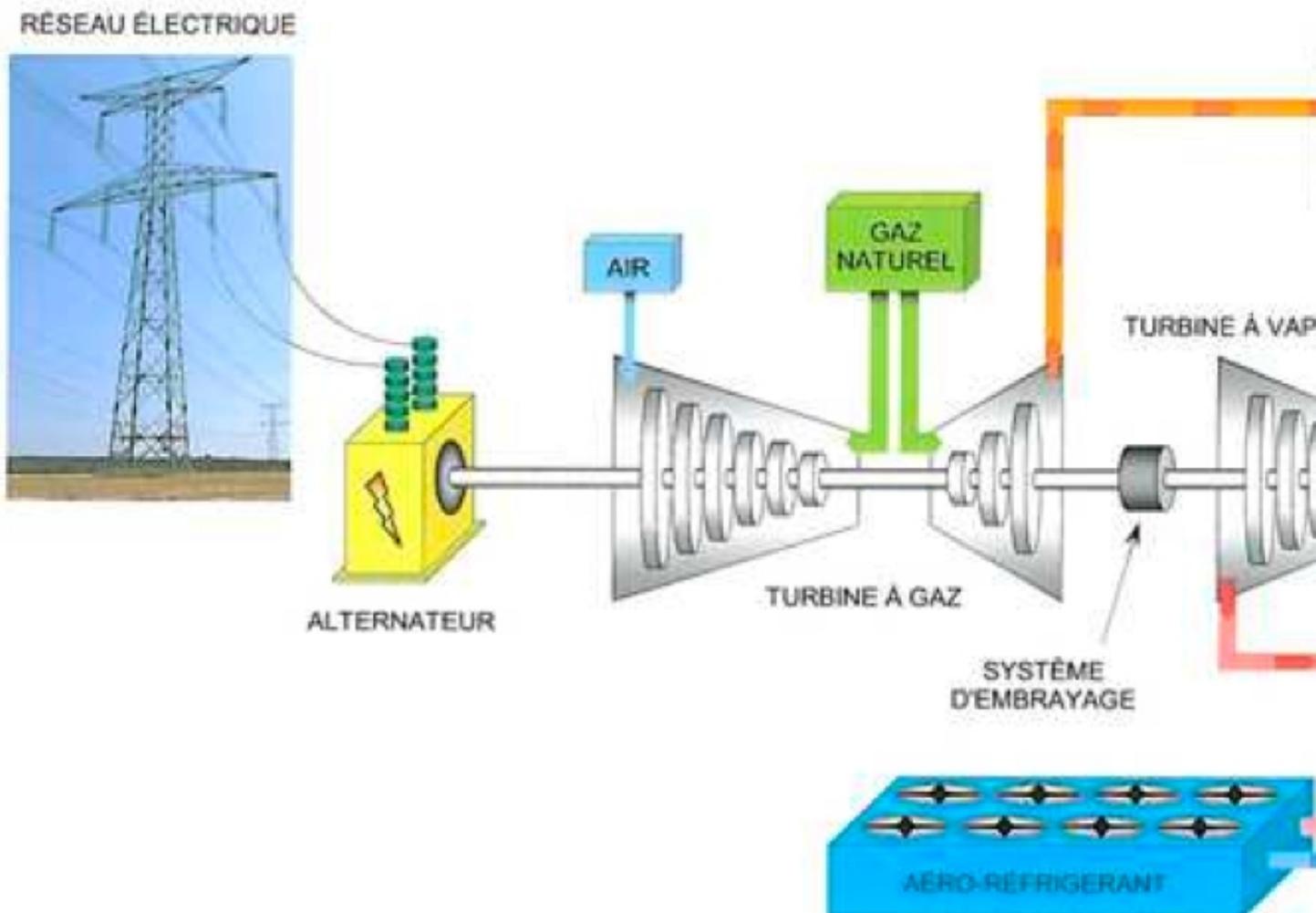
Parallèlement, avec près de 1.110 mégawatts installés dès la fin de l'année 2011, l'objectif intermédiaire de 1.320 mégawatts d'énergie renouvelable électrique installée en 2012 devrait être atteint. De nouvelles perspectives sont ouvertes : déploiement du dispositif Vir'volt pour les économies d'énergie et déploiement de l'éolien offshore avec la prochaine désignation d'un porteur de projet pour la baie de Saint-Brieuc parmi les 3 consortiums candidats, concluent les signataires du Pacte.

En termes de maîtrise de la demande en électricité (MDE), l'objectif est une diminution par deux d'ici 2015, puis par trois d'ici 2020, de la croissance de la consommation électrique de la Bretagne. En 2020, l'économie attendue est de 1.200 GWh, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'une ville de 180.000 habitants. Un objectif jugé ambitieux dans une

région au fort développement démographique.

La centrale à cycle combiné gaz

- **Comment ça marche ?**



(Graphique: source Cdf Ingénierie)

Une centrale à cycle combiné gaz est une centrale électrique produisant de l'énergie par deux moyens combinés : Une turbine alimentée en gaz naturel va produire de l'électricité, c'est le premier cycle. Mais comme toute turbine à combustion elle va occasionner de la production de chaleur. Les hauts rendements atteints par les CCG sont rendus possibles par le fait que cette chaleur est récupérée, pour réchauffer une masse d'eau et la vaporiser, pour alimenter une seconde turbine fonctionnant à la vapeur, c'est le second cycle. Ces circuits fonctionnant de manière combinée sont le principe même de la cogénération, un concept technologique maximisant les rendements.

Energies marines renouvelables : le 11 juillet, l'appel d'offres national pour l'installation d'éoliennes en mer a été lancé sur 5 zones, dont la baie de Saint-Brieuc, zone définie à l'issue d'une concertation régionale menée en 2010. L'offre que les candidats devaient remettre à l'Etat, avant le 11 janvier 2012, devra répondre aux 3 principes retenus : « produire une énergie verte à coût maîtrisé, développer une véritable filière industrielle, tout en respectant l'environnement et les usages existants du domaine maritime ». Le résultat de l'appel d'offres sera annoncé en avril par le Gouvernement.

Le 31 août 2011, ont par ailleurs commencé à Brest les opérations pour la mise à l'eau au large de Paimpol-Bréhat de la première des 4 hydroliennes de 0,5 MW qui seront mises en service par EDF en 2012.

C.J